

La Direction de zootechnie conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production de diverses catégories du bétail et des volailles, surveille le classement de la crème et fait l'inspection des usines de fabrication des produits laitiers. En collaboration avec divers ministères fédéraux, elle administre l'application de plusieurs lois visant à encourager la production de denrées de première qualité et à protéger le consommateur.

La Direction des sols et des cultures encourage la mise au point, la production et l'amélioration des céréales, fourrages, cultures spéciales et horticoles et favorise l'utilisation rationnelle des terres par des programmes de conservation du sol. Elle élabore et exécute des programmes visant à encourager également l'adoption de bonnes pratiques en matière de grandes cultures, de conservation des sols et de destruction des mauvaises herbes.

La Direction de l'économie et des publications s'occupe de l'économie agricole, surveille les cercles de commerce agricole et publie et distribue annuellement environ 250,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc. Elle se charge de la publication des données statistiques agricoles provinciales et dirige une bibliothèque d'ouvrages de référence sur l'agriculture.

La Direction des coopératives s'occupe de l'enregistrement et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit ainsi que de l'application des lois régissantes. En outre, le Service recueille et établit la statistique sur l'activité des coopératives dans toute la province.

Le Service vétérinaire fournit les services d'un laboratoire de diagnostic des maladies des animaux et dirige la lutte contre la brucellose ainsi que l'application de la loi sur les services vétérinaires régionaux et de la loi sur les bourses d'études en sciences vétérinaires. Il travaille en étroite collaboration avec des médecins vétérinaires et la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture pour la répression des maladies du bétail et des volailles.

Saskatchewan.—Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan comprend les services suivants.

Le Service des agronomes compte un personnel de 55 techniciens desservant toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locale afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques et d'élaborer des programmes régionaux d'amélioration. Le ministère acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur des groupes locaux. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère fédéral du Travail.

Le Service de la production et des marchés comprend trois grandes divisions: Industrie animale, Production végétale et Hygiène vétérinaire. Les deux premières divisions mettent à la disposition des cultivateurs et des agronomes les services de spécialistes en matière de grandes cultures, de lutte contre les mauvaises herbes et les insectes, de conservation du sol, d'horticulture, d'agriculture, de bestiaux et de volailles, et appliquent les programmes et les lois connexes. La Division de l'hygiène vétérinaire applique la loi du service vétérinaire régional et le programme de vaccination des veaux, assure des services de laboratoire et aide le gouvernement fédéral et les vétérinaires locaux à prévenir et à combattre les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes de drainage et aux travaux d'aménagement et de régularisation des cours d'eau. La remise en valeur et l'aménagement des terres ainsi que l'aménagement des pâturages collectifs provinciaux relèvent aussi de ce Service.